

Commune de SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 3022 (PU2010-171)
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.312/s.496
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Waterloo, 150.
Transformation de la devanture commerciale.

En réponse à votre lettre du 15 février 2011, en référence, reçue le 21 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 mars 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La demande concerne un immeuble qui date d'avant 1932 et qui jouxte l'ancien magasin de chaussures *Stan* dont la procédure de classement est en cours (152, chaussée de Waterloo).

Le projet porte sur la transformation de la vitrine commerciale qui se situe en retrait de la rue et qui ne présente pas de qualité particulière.

Le projet prévoit de démolir la devanture et de la reconstruire à l'alignement de la façade, ce qui est positif. Insérée dans un châssis en aluminium noir, la nouvelle vitrine serait agrandie pour réduire la hauteur qui sépare actuellement le rez-de-chaussée du premier étage. Le soubassement serait reconstruit en pierre naturelle noire rappelant le parement en céramique noire de la devanture *Stan*.

L'accès aux logements serait conservé et précédé d'un sas d'entrée privatif.

L'enseigne publicitaire serait remplacée par une plus petite, éloignée des mitoyens (min. 1 mètre.)

(Rem : la CRMS signale que le refend du mur du couloir d'entrée projeté vers les étages n'est pas dessiné en élévation. Elle demande de corriger les plans en ce sens).

Le dossier mentionne également l'élaboration en cours d'un projet global portant sur les n°s 150, 152 et 154. Il aurait pour objectif d'améliorer la qualité des logements aux étages, des commerces et de restaurer le rez-de-chaussée du n°152, en cours de classement. La CRMS n'est pas informée de ce projet.

La CRMS souscrit au projet qui devrait améliorer la situation existante de l'immeuble dans le contexte patrimonial environnant. Elle suggère toutefois de prévoir un soubassement légèrement plus haut pour mieux l'intégrer dans la façade.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz) ; A.A.T.L. – D.U. (Mme S. Buelinckx).